



Droits de visite chez un locataire ,je suis le bailleur

Par **GARNIER**, le 13/01/2011 à 00:06

Bonjour,
JE LOUE ma maison A un locataire et je voudrais savoir a qu'elle frequence je peux leur rendre visite et les directives a suivrent !
merci de me repondre

Par **Marion2**, le 13/01/2011 à 00:19

Expliquez vous !

[citation]**à quelle frequence je peux leur rendre visite et les directives a suivrent !**
[/citation]

Vous n'avez pas à rendre visite à votre locataire !!! De quelles directives parlez-vous ???

Pour quelle raison posez-vous cette question ?

Le bail est signé, le locataire est maintenant chez lui.

Par **fabienne034**, le 13/01/2011 à 08:23

bonjour

une fois par an sur rendez vous

c'est obligatoirement une visite de courtoisie

comme dit plus haut le locataire est chez lui

pour tout savoir allez en milieu de page de

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>